



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge



<u>épose / Reçu</u>

1 5 AVR. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0720 948 342

Dénomination

(en entier): JOBYX

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue des Anciens Etangs 40 à 1190 Forest

Objet de l'acte: Transfert du siège social

Ce 18 mars 2019 à 18h00 s'est tenue au siège social l'assemblée générale extraordinaire de la SPRL JOBYX.

Tous les associés étant présents, Monsieur Julien Huart détaille l'ordre du jour, à savoir :

1)Transfert de siège social de la société :

Le siège social est transféré à 4800 Lambermont – Rue du Beau site 38 à la date du 18 mars 2019.

L'assemblée générale attribue une procuration spéciale au cabinet d'expertise-comptable, JACQUES & ASSOCIES SCPRL (BCE 0473.951.403) représenté par son gérant, Julien JACQUES pour effectuer les démarches en vue de la publication de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20, après lecture et approbation du présent procèsverbal.

Julien JACQUES Mandataire

Pièces jointes: - Procès verbal de l'Assemblée Génarale extraordinaire

- Preuve du versement au Moniteur Belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).